

Pré-inscription des élèves **septembre 2019**

Les inscriptions se feront sur rendez-vous à partir du **mardi 12 mars**.

Prise de rendez-vous :

- ▶ les mardis de 8h30 à 16h
- ▶ les mercredis 13 mars, 24 avril, 22 mai, 19 juin de 8h30 à 11h15
- **L'admission en petite section de maternelle concerne les enfants nés en 2016.**
(Les enfants nés en janvier 2017 ne seront pas admis en Toute Petite Section.)

Démarches :

- ▶ aller en mairie pour obtenir le document "Demande de pré-inscription", le compléter et le remettre au secrétariat de la mairie pour obtenir l'accord de M. le Maire.
- ▶ écrire un mail ou téléphoner à l'école pour obtenir un rendez-vous : sur le répondeur, laisser son nom et ses coordonnées pour être recontacté ; préciser le nom de l'enfant à inscrire ainsi que le niveau demandé.
- ▶ venir au RDV à l'école avec les documents suivants :
 - la demande de pré-inscription délivrée par la mairie et signée par M. le Maire (ou son adjointe Mme Freton)
 - le livret de famille
 - le carnet de santé (l'enfant doit avoir subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou un justificatif de contre-indication doit être fourni)

Si l'enfant a déjà été scolarisé :

- un certificat de radiation émanant de l'école d'origine.
- son livret scolaire

Ces 2 documents pourront être remis au plus tard le 31 août 2019.

- **Les enfants déjà scolarisés à Saint-Genouph sont automatiquement ré-inscrits.**

SAUF pour les habitants de LA RICHE ou BERTHENAY :

Les élèves entrant en CP doivent refaire une demande de dérogation auprès des mairies de Saint-Genouph et La Riche/Berthenay.